fédération des services publics

la cgt

Agents Territoriaux Ville, CCAS, La Roche-sur-Yon Agglo et CIAS

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

CAP

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026



VOS DROITS, VOTRE CARRIÈRE, NOTRE COMBAT !

- PROMOTION AVANCEMENT
- TITULARISATION
- ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
- DÉFENSE DES AGENT.E.S
- RECLASSEMENT HANDICAP
- DISCIPLINE

LE 3 DÉCEMBRE, JE COMMENCE
LE 10 DÉCEMBRE, JE CONFIRME

VOTE ÉLECTRONIQUE
du 3 au 9 décembre

VOTE À L'URNE
le 10 décembre

Ensemble, plus fort.e.s pour nos droits !

fédération des services publics

la cgt

Agents Territoriaux Ville, CCAS, La Roche-sur-Yon Agglo et CIAS

LA CAP : UN OUTIL ESSENTIEL POUR DÉFENDRE VOS DROITS !

La Commission Administrative Paritaire est une instance paritaire où siègent les représentant.e.s de l'administration et du personnel. Elle intervient dans de nombreuses situations qui peuvent avoir un impact sur votre carrière, votre situation personnelle et vos conditions de travail.

Avec La CGT, des élue.e.s proches de vous, engagé.e.s à vos côtés !

NOS 4 PRIORITÉS

1 DES RÈGLES CLAIRES POUR LES CARRIÈRES

- Des critères transparents pour les promotions.
- Une réelle reconnaissance de l'expérience et des compétences.
- La fin des blocages de carrière injustifiés.
- L'égalité de traitement entre tous les agent.es.

À TRAVAIL ÉGAL, RECONNAISSANCE ÉGALE !

2 DES ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRES À LA HAUTEUR DES RESPONSABILITÉS

- La reconnaissance des qualifications.
- La revalorisation des fonctions réellement exercées.
- La promotion lorsque les responsabilités le justifient.
- L'adéquation entre les qualifications et le poste occupé.

PAS QUESTION DE FAIRE TOUJOURS PLUS AVEC TOUJOURS MOINS !

3 DES AGENT.E.S PROTÉGÉ.E.S FACE AUX PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

- Le respect des droits de la défense.
- L'accès au dossier.
- Le respect du contradictoire .
- L'examen objectif des faits.
- La proportionnalité des sanctions.

UNE SANCTION NE DOIT JAMAIS ÊTRE AUTOMATIQUE !

4 MALADIE, HANDICAP, INAPTITUDE : PAS DE MISE À L'ÉCART!

- Le maintien dans l'emploi.
- Les aménagements de poste.
- Le reclassement.
- La prise en compte des préconisations médicales.
- L'accompagnemtent des agent.e.s.
- La lutte contre toutes les discriminations.

UN.E AGENT.E EN DIFFICULTÉ À BESOIN DE DROITS, PAS DE SANCTIONS !

POURQUOI VOTER CGT ?

- Parce que nous ne considérons pas que les décisions de l'administration doivent être acceptées sans discussion.
- Parce que nous savons qu'un dossier individuel peut cacher un problème plus large.
- Parce que le rôle d'un.e représentant.e du personnel est de représenter le personnel.

VOTER CGT, C'EST DONNER DE LA FORCE À VOTRE VOIX !

INDÉPENDANT.E.S	COMBATIF.VE.S	ACCESSIBLES	SOLIDAIRES
Pas de compromis sur vos droits.	Quand une décision est injuste, nous intervenons.	Un.e élu.e doit être disponible pour les agent.e.s.	Personne ne doit être laissé seul face à l'administration.

DU 3 AU 9 DÉCEMBRE : VOTE ÉLECTRONIQUE

ET LE 10 DÉCEMBRE : VOTE À L'URNE

CAP 2026

NE LAISSONS PAS DÉCIDER SANS NOUS !